



Dossier d'inscription

RASKAS KAYAK

Auberge de jeunesse de Bonneveine
Impasse du docteur Bonfils
13008 Marseille. Tel : 04 91 73 27 16
Email : <mailto:contact@raskas-kayak.fr>
Web : <https://www.raskas-kayak.fr>

Pour s'inscrire autrement que via notre Site Internet, plusieurs solutions possibles:

1. Une inscription rapide par téléphone :

Appelez nous sur les horaires d'ouverture du bureau, en nous communiquant vos informations de carte de crédit, nous sommes équipés d'un système de vente à distance sécurisé qui vous permettra de vous inscrire définitivement.

2. Une inscription rapide en passant à l'Auberge :

Vous pouvez apporter le dossier d'inscription ci-dessous préalablement rempli et le déposer à l'accueil et aux heures de bureau, appelez avant de passer...

Si vous souhaitez nous rencontrer personnellement à l'Auberge quand notre bureau est ouvert, il vaut mieux prendre rendez vous par mail ou par téléphone avant de venir. Nous sommes souvent sur l'eau.

3. Une inscription par courrier en 2 étapes, à l'ancienne :

1. Contactez le bureau afin de vous assurez vous de la validité du créneau choisi par téléphone au 04 91 73 27 16 ou par Email : contact@raskas-kayak.fr
2. Après accord du bureau, merci de nous envoyer **le dossier d'inscription ci dessous page suivante remplie et signée accompagné du chèque du solde du stage ou des chèques vacances** par courrier postal à l'adresse suivante :

Raskas Kayak / Auberge Marseillaise / 47 Impasse du docteur Bonfils / 13008 Marseille.

=> Le chèque est à libeller à l'ordre de Raskas Kayak.

4. Par Virement bancaire :

1. Contactez le bureau afin de vous assurez de la disponibilité du créneau choisi par téléphone au 04 91 73 27 16 ou par Email : contact@raskas-kayak.fr
2. Après accord du bureau faites votre virement du montant total du stage (sans l'hébergement !). L'ordre de virement bancaire doit comporter **votre nom ET la date de la sortie**, dans ce cas le dossier d'inscription ci dessous peut être imprimé puis rempli, scanné et envoyé par mail avec votre justificatif de virement.

RIB : Relevé d'identité bancaire
Crédit Lyonnais / 13008 Marseille Pointe Rouge / 63 avenue de Montredon
Titulaire du compte : RASKAS KAYAK
Domiciliation : MARSEILLE POINTE ROUGE (02862)
Référence bancaire nationale : Banque : 30002 / Indicatif : 02862 / N° compte : 0000070568C / Clé : 55
Référence bancaire internationale : Iban : FR58 3000 2028 6200 0007 0568 C55 BIC : CRLYFRPP

DOSSIER D'INSCRIPTION / CONTRAT

(1exemplaire à remplir et à envoyer ou à scanner et envoyer par mail)

DATE DE LA SORTIE : **NOM DE LA PRESTATION**

Nombre de personnes :

MONTANT TOTAL DE LA PRESTATION :€TTC /

Mode de règlement : Chèque / Chèque Vacances / Virement / Espèces

En cas de changement, surtout de dernière minute, comment souhaitez vous que l'on vous contacte ?

(Merci d'écrire lisiblement) :

*Pour les Stages et Voyages, souhaitez vous la formule proposée : OUI NON

Comment venez vous surplace ?

en voiture en transport en commun à pied à vélo.

Participant 1 : Nom: Prénom: Taille :m / Poids :kg

Date de naissance:/...../..... Âge : Tel:

Adresse Email:@.....

Numéro de Carte d'identité :

Attestation sur l'honneur : Je soussigné(e) déclare avoir lu les conditions générales de vente ainsi que le programme et déclare y souscrire. J'atteste sur l'honneur être capable de m'immerger et de nager 25 mètres sans aide à la flottabilité, de ne présenter à ce jour aucune contre-indication médicale à la pratique du kayak de mer.

Votre niveau en Kayak de mer ? : Débutant / Intermédiaire / Confirmé / Expert

Date: Signature:

Participant 2 : Nom: Prénom: Taille :m / Poids :kg

Date de naissance:/...../..... Âge : Tel:

Adresse Email:@.....

Numéro de Carte d'identité :

Attestation sur l'honneur : Je soussigné(e) déclare avoir lu les conditions générales de vente ainsi que le programme et déclare y souscrire. J'atteste sur l'honneur être capable de m'immerger et de nager 25 mètres sans aide à la flottabilité, de ne présenter à ce jour aucune contre-indication médicale à la pratique du kayak de mer.

Votre niveau en Kayak de mer ? : Débutant / Intermédiaire / Confirmé / Expert

Date: Signature:

Pour chaque enfant mineur (à remplir par les parents) :

Attestation de responsabilité : Je soussignée.
atteste être totalement responsable pendant l'intégralité du séjour de l'enfant mineur.

et cela à tous moments. Je décharge l'Auberge de Jeunesse et Raskas Kayak de tout devoir de surveillance qui aurait des conséquences dommageables sur sa propre personne où celle des autres. J'atteste également sur l'honneur de sa capacité à savoir nager 25 mètres sans aide à la flottabilité ainsi qu'à s'immerger et ne présente à ce jour aucune contre indication médicale à la pratique du kayak de mer

Signature:

*Note pour l'hébergement :

Dans le cas où vous avez choisi la formule hébergement que nous proposons chez notre partenaire, cette inscription se fera dans un deuxième temps. Bien souvent nous communiquons vos coordonnées à l'hébergeur qui vous contactera directement.

Condition Générale de vente et de participation de Raskas Kayak :

Savoir nager : Les adultes ou leur représentant légal pour les mineurs attestent de leur aptitude à nager au moins 25 m et à s'immerger. **Être en bonne santé :** Ne pas présenter de contre-indication médicale à la pratique du kayak de mer. **Cas des personnes mineures** Les inscriptions de mineurs devront être signées par le représentant légal et précédées de ses nom et prénom. Les conditions générales de vente sont reconnues lues et approuvées dès réception du dossier d'inscription daté et signé et du premier paiement (acompte compris) ou suite à une inscription en ligne via notre site Internet. L'inscription devient alors effective. Conformément à l'article L.121-20-4 du code de la consommation, les personnes inscrites à un séjour sportif ne bénéficient pas du délai de rétractation de sept jours. **1.1 MODE DE PAIEMENT :** Chèque ou l'ordre de Raskas Kayak, espèces, chèques vacances, virement (coordonnées bancaires communiquées sur demande) ou paiement en ligne depuis notre site Internet. **1.2 Modalités :** **1.2.1 Internet :** Sur Internet via notre plateforme de réservation en ligne sous traitée par BookingKit, le solde de certaines prestations est demandée à l'inscription quelque soit le délai d'inscription avant la prestation. A l'inscription de certaines prestations de voyage ou stage, seul le paiement d'un acompte en ligne est demandé. Celui ci est indiqué dans « la catégorie de prix » sur la plateforme. Dans ce cas le solde sera réglé sur place le jour de l'activité en chèque, chèques vacances ou espèces. **1.2.2 Courrier :** Inscription à plus de 30 jours : A l'inscription, paiement d'un acompte du montant indiqué sur le « Dossier d'Inscription ». Le solde sera réglé au plus tard 21 jours avant le départ. Inscription à moins de 30 jours : Paiement du montant total de la prestation.

2/MODIFICATIONS DEMANDÉES PAR LE CLIENT :

2.1 Annulation

Toute notification d'annulation doit être faite par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception. Dans tous les cas, Raskas Kayak prélève des frais d'annulation calculés sur le prix total TTC de la prestation et variant en fonction de la date d'annulation, selon les conditions ci-après. En cas d'annulation d'un séjour réglé en chèque-vacances (ANCV), aucun remboursement n'est effectué, le montant perçu est proposé sous la forme d'un avoir sur une prochaine prestation effectuée dans les 12 mois suivants. Frais d'annulation (variables selon le nombre de jours précédant la prestation) :

- plus de 30 jours : 10% du prix de la prestation
- entre 30 et 21 jours : 30% du prix de la prestation
- entre 14 et 8 jours : 50% du prix de la prestation
- moins 7 jours : 100% du prix de la prestation

2.2 Changement ou modification de la prestation : Tout changement de prestation ou de dates doit être notifié au plus tard 30 jours avant la date de départ par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception.

Toute demande de modification envoyée à moins 30 jours avant la date de départ, est considérée comme une annulation et entraîne l'application des conditions d'annulation ci-dessus. Le renoncement à l'un des services inclus dans une prestation de son choix. Il ne peut alors prétendre à aucune indemnité compensatrice.

2.3 Modification pendant la prestation: Toute modification de programme faite à la demande du participant ne peut être mise en œuvre qu'après accord du guide et de l'ensemble du groupe. Dans ce cas, les frais supplémentaires engagés sont à la charge du participant. **2.4 Cession de contrat :** En cas de cession du Dossier d'inscription à un tiers, le client est tenu d'en informer Raskas Kayak au plus tard 7 jours avant le départ par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception. Cette cession est possible sous réserve du niveau adéquat du questionnaire. **2.5 Interruption de prestation :** Toute prestation interrompue par décision du participant (pour des raisons de santé, de niveau, ou autre) n'ouvre droit à aucun remboursement par Raskas Kayak des services non utilisés. Les frais supplémentaires engagés de ce fait par le participant ne seront pas remboursés. Suite à un rapatriement médical par l'assistance du participant, les services non utilisés ne peuvent être remboursés. **3/**

MODIFICATIONS DE LA PART DE RASKAS KAYAK

3.1 Annulation

• Faute de participation en nombre suffisant. Lorsque le nombre minimum de 6 participants n'est pas atteint, la prestation peut être annulée au plus tard 21 jours avant le départ. Dans ce cas, le client est informé par e-mail ou téléphone. Le client a alors le choix entre le remboursement intégral des sommes versées ou le report à hauteur des sommes versées sur une autre prestation de son choix. Il ne peut prétendre à aucune indemnité compensatrice.

• En raison de conditions météorologiques très défavorables. Dans ce cas, le client est informé dès que possible par e-mail ou téléphone. Le client a alors le choix entre le remboursement ou le report à hauteur des sommes versées sur une autre prestation de son choix. Il ne peut alors prétendre à aucune indemnité compensatrice.

• En cas de force majeure (incidents ou événements imprévisibles et insurmontables tels que : guerres, troubles politiques, grèves, émeutes, conditions climatiques, catastrophes naturelles, etc.). Seul le guide moniteur de Raskas Kayak prévu pour l'encadrement de la prestation peut annuler la prestation pour des raisons météorologiques liées à la sécurité des participants en fonction de leur niveau et des éléments de nature météorologiques. Le participant ne pourra en aucun cas demander un report ou annuler sa participation sans que les frais d'annulation du paragraphe 2.1 s'appliquent. **3.2**

Modifications avant le départ : Avant le départ, un itinéraire, un programme un lieu d'embarquement peuvent être modifiés pour des raisons météorologiques. Ces précisions sont stipulées dans les dossiers d'inscription, sur le site Internet et sur la plateforme de réservation en ligne. Le guide en charge de la prestation peut redéfinir à tout moment un parcours, pour que celui ci soit le plus abrité des conditions de mer et dans des conditions optimales de navigation en fonction du niveau des participants. Le participant ne pourra donc annuler sans perdre la totalité du prix de la prestation. **3.3**

Modifications pendant la prestation : Pour des raisons de sécurité ou pour des questions d'organisation liées notamment, aux conditions météorologiques du moment ou au niveau du groupe, le programme et les itinéraires peuvent subir des modifications. Dans ces cas, seul le guide est habilité à prendre la ou les décisions nécessaires et ce, sans préavis. Raskas Kayak peut alors être amené à prendre en charge les services supplémentaires induits ou à rembourser, sauf en cas de force majeure, la différence de prix entre les services prévus et ceux fournis. **3.4 Interruption de prestation:** Toute prestation peut également être interrompue par décision du guide pour des raisons dûment justifiées (de sécurité, de niveau insuffisant, de météo). Dans ce cas, sauf si l'interruption est due à un cas de force majeure, Raskas Kayak rembourse la différence de prix entre les services prévus et ceux fournis. **4/ RESPONSABILITÉS**

4.1 Responsabilité Civile : Raskas Kayak est assuré en responsabilité civile professionnelle auprès de la société d'assurances Allianz par l'intermédiaire du Syndicat des guides de Canoë Kayak et Disciplines Associées (SNGPCKDA). Cependant la responsabilité de Raskas Kayak ne se substitue pas à la responsabilité civile individuelle dont chaque participant doit être titulaire. **4.3 Événements extérieurs à Raskas Kayak :** Raskas Kayak ne peut être tenu responsable de la non exécution partielle ou totale de la prestation prévue en raison d'événements qui lui sont extérieurs et notamment en cas de :

- incidents imputables au participant (retard, absence, attitude à risque, etc...).
- incidents imputables à un tiers,
- force majeure (incidents ou événements imprévisibles et insurmontables tels que : guerres, troubles politiques, grèves, émeutes, conditions climatiques, catastrophes naturelles, etc.).

4.4 Règles de prudence : Les prestations se déroulant dans le milieu naturel (en mer et à terre), une conduite individuelle exemplaire et le respect strict des règles de sécurité formulées par le guide sont demandés à chaque participant. Raskas Kayak ne serait être tenu responsable de l'imprudence individuelle d'un ou de plusieurs participants. Raskas Kayak se réservant le droit d'exclure, à tout moment, un ou plusieurs participant(s) dont le comportement mettrait en danger la sécurité du groupe ou son bien-être, sans qu'aucune indemnité ne soit due au participant incriminé. **4.5 Prérequis et niveaux techniques :** A l'inscription chaque participant reconnaît savoir nager. Il reconnaît également avoir une condition physique et un niveau de technicité correspondant aux critères de niveaux précisés à titre indicatif dans la fiche technique de la prestation correspondante. Raskas Kayak se réserve le droit de ne pas accepter un participant ne satisfaisant pas aux critères de niveaux. Raskas Kayak ne saurait être tenu pour responsable en cas d'insuffisance physique révélée au cours du voyage. **4.6 Mineurs :** Raskas Kayak accepte d'accueillir des mineurs à condition que leur âge, leur aptitude physique et leur niveau de technicité rendent possible la réalisation de la prestation dans des conditions normales. Les inscriptions de mineurs devront être signées par le père, la mère ou le représentant légal, et porter la mention manuscrite "accord du père, de la mère ou du représentant légal". En signant, le père, la mère ou le représentant légal attestent de l'aptitude de l'enfant dont ils ont la charge, à nager au moins 25 m et à s'immerger. Sauf lors des prestations qui leurs sont réservées, les mineurs sont impérativement accompagnés au minimum d'un de leurs parents ou de toute autre personne majeure autorisée par ceux-ci. **4.7 Transport et hébergement avant et après la prestation :** En cas de modification ou d'annulation de la prestation pour les raisons évoquées précédemment, Raskas Kayak n'est pas responsable de la perte éventuelle de la valeur des titres de transport ou des prestations d'hébergement que le client aurait contractées pour se rendre au lieu de commencement de la prestation et/ou pour retourner à son domicile après la prestation. Raskas Kayak recommande donc fortement au client d'opter pour des titres de transport et prestations d'hébergement modifiables et/ou remboursables.

5/MATÉRIEL

5.1 Matériel fourni : Les matériels et équipements fournis par Raskas Kayak sont listés dans la fiche technique ou dossier d'inscription de la prestation correspondante. Ils sont confiés au participant qui en devient responsable durant la durée de la prestation. Toute détérioration peut occasionner des frais de réparation ou de remplacement. A ce titre, il est conseillé au participant de s'assurer que sa police d'assurance en responsabilité civile personnelle couvre les dommages éventuels, occasionnés lors d'une prestation en kayak de mer.

Le participant est libre d'utiliser son matériel personnel sous sa propre responsabilité sans pour autant pouvoir prétendre à aucune réduction ni compensation de la part de Raskas Kayak. **5.2 Matériel à prévoir :** Le matériel à prévoir est listé dans la fiche technique de la prestation correspondante. Il est important de contrôler son matériel, la sécurité, le confort et le bon déroulement de la prestation peuvent en dépendre. Le client est le seul responsable de son matériel personnel. **6/PRIX :** Les prix des prestations de Raskas Kayak comprennent uniquement l'encadrement par un guide diplômé d'état, le prêt ou la location de matériel de navigation et l'équipement correspondant. Le transport avec les minibus de Raskas Kayak est un service gratuit de Raskas Kayak pour le participant dans la limite des places disponibles afin de favoriser le transport collectif et l'impact sur l'environnement de ses activités. Au delà des places disponibles dans son minibus pour une prestation donnée, Raskas Kayak sollicitera les participants qui sont véhiculés à utiliser leur propre véhicule afin d'organiser un co-voiturage entre les participants pour les mêmes objectifs environnementaux. Les personnes à pied sans moyen de transport sont donc prioritaires. **Frais annexes :** Les stages et la plupart des voyages sont clairement définis dans leurs tarifs et les frais annexes qui en découlent sont détaillés dans les dossiers d'inscriptions. Les prestations d'hébergement, de restauration et parfois de transport lors d'un voyage (ferries ou déplacement long en minibus vers site) sont directement facturés par le prestataire ou peuvent faire l'objet d'une caisse commune organisée et avancée par Raskas Kayak. Il appartient au client de se référer à la fiche technique de la prestation choisie pour connaître la liste exacte des services inclus et la liste du matériel à prévoir. Les prix des prestations de Raskas Kayak ont été calculés au plus juste en fonction des conditions économiques connues au moment de l'impression de sa documentation. Ils sont applicables dès parution et jusqu'au jour de parution de l'édition suivante. Ils n'ont pas de valeur contractuelle et sont confirmés à l'acheteur à l'inscription. Ils sont susceptibles de subir des modifications éventuelles qui s'appliquent à toutes les personnes déjà inscrites ou désirant s'inscrire. Les promotions et réductions ne sont ni cumulatives, ni rétroactives. **6.2 Supplément petit groupe :** Afin d'éviter d'annuler une prestation faute de participants en nombre suffisant (voir 3.1), Raskas Kayak peut proposer un départ en petit groupe moyennant un supplément. Le client est alors libre d'accepter ou de refuser. En cas de refus, Raskas Kayak lui rembourse les sommes versées.

Si le jour du départ la taille du groupe atteint le nombre minimum requis, le supplément devient indu par le client., il lui est, selon le cas remboursé ou non réclamé. **7/CNIL** Les demandes d'information et les inscriptions sont traitées informatiquement. Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations nominatives vous concernant par courrier à l'adresse suivante : Raskas Kayak - AJ marseille Bonneveine - Impasse du Docteur Bonfils – 13008 Marseille. **8/CONTESTATION**

8.1 Réclamation : Toute réclamation relative à la prestation devra être adressée par le client à Raskas Kayak - AJ marseille Bonneveine - Impasse du Docteur Bonfils – 13008 Marseille par lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard 1 mois après la date de retour, accompagnée de l'ensemble des pièces justificatives. **8.2 Contestation :** Sous réserve de la qualité du demandeur, toute contestation est du ressort exclusif du Tribunal d'Instance de Marseille.

8.3 Réclamation : Toute réclamation relative à la prestation devra être adressée par le client à Raskas Kayak - AJ marseille Bonneveine - Impasse du Docteur Bonfils – 13008 Marseille par lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard 1 mois après la date de retour, accompagnée de l'ensemble des pièces justificatives. **8.2 Contestation :** Sous réserve de la qualité du demandeur, toute contestation est du ressort exclusif du Tribunal d'Instance de Marseille.

8.3 Réclamation : Toute réclamation relative à la prestation devra être adressée par le client à Raskas Kayak - AJ marseille Bonneveine - Impasse du Docteur Bonfils – 13008 Marseille par lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard 1 mois après la date de retour, accompagnée de l'ensemble des pièces justificatives. **8.2 Contestation :** Sous réserve de la qualité du demandeur, toute contestation est du ressort exclusif du Tribunal d'Instance de Marseille.

8.3 Réclamation : Toute réclamation relative à la prestation devra être adressée par le client à Raskas Kayak - AJ marseille Bonneveine - Impasse du Docteur Bonfils – 13008 Marseille par lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard 1 mois après la date de retour, accompagnée de l'ensemble des pièces justificatives. **8.2 Contestation :** Sous réserve de la qualité du demandeur, toute contestation est du ressort exclusif du Tribunal d'Instance de Marseille.

8.3 Réclamation : Toute réclamation relative à la prestation devra être adressée par le client à Raskas Kayak - AJ marseille Bonneveine - Impasse du Docteur Bonfils – 13008 Marseille par lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard 1 mois après la date de retour, accompagnée de l'ensemble des pièces justificatives. **8.2 Contestation :** Sous réserve de la qualité du demandeur, toute contestation est du ressort exclusif du Tribunal d'Instance de Marseille.

8.3 Réclamation : Toute réclamation relative à la prestation devra être adressée par le client à Raskas Kayak - AJ marseille Bonneveine - Impasse du Docteur Bonfils – 13008 Marseille par lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard 1 mois après la date de retour, accompagnée de l'ensemble des pièces justificatives. **8.2 Contestation :** Sous réserve de la qualité du demandeur, toute contestation est du ressort exclusif du Tribunal d'Instance de Marseille.

8.3 Réclamation : Toute réclamation relative à la prestation devra être adressée par le client à Raskas Kayak - AJ marseille Bonneveine - Impasse du Docteur Bonfils – 13008 Marseille par lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard 1 mois après la date de retour, accompagnée de l'ensemble des pièces justificatives. **8.2 Contestation :** Sous réserve de la qualité du demandeur, toute contestation est du ressort exclusif du Tribunal d'Instance de Marseille.

8.3 Réclamation : Toute réclamation relative à la prestation devra être adressée par le client à Raskas Kayak - AJ marseille Bonneveine - Impasse du Docteur Bonfils – 13008 Marseille par lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard 1 mois après la date de retour, accompagnée de l'ensemble des pièces justificatives. **8.2 Contestation :** Sous réserve de la qualité du demandeur, toute contestation est du ressort exclusif du Tribunal d'Instance de Marseille.